

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 29 BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et les »

les mots :

« ainsi qu'auprès des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.